

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 27 janvier 2017.

RÉSOLUTION

2017-044

TOURISME

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ESCALE GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QU'Escale Gaspésie est une corporation mise sur pied en 2008, à l'initiative de la Ville de Chandler, de la Ville de Gaspé et de la Ville de Percé, dans le cadre d'une volonté commune de procéder à l'établissement d'une escale de croisières internationales dans le secteur de la Pointe de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé verse, depuis 2009, un montant annuel de 25 000 \$ à Escale Gaspésie à titre de contribution à ses dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette contribution pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le versement d'un montant de 25 000 \$ à Escale Gaspésie à titre de contribution à ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2017, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.622.00.499 (tourisme – projets divers).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire